



173119 - Voulant se débarrasser des intérêts bancaires, peut il les remettre à sa mère et à ses frères?

question

J'ai déposé une somme d'argent à la banque islamique d'Egypte en vue de mon mariage. Ce compte est rémunéré de manière instable. Je voudrais retirer ces bénéfices pour en offrir une partie à mes sœurs et une autre partie à ma mère..Mais alors celle-ci pourrait elle en dépenser pour assurer les dépenses domestiques ou pour acheter de l'or?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, ce que nous avons compris de votre question , c'est que vous voulez vous débarrasser des revenus en question par scrupule et par précaution, ce qui n'est pas mal. Car il n'est pas prouvé que les revenus soient interdits, la banque étant (islamique) comme vous l'avez mentionné. Le fait de donner cet argent à tes sœurs et à ta mère relève de l'aumône ou de la bienfaisance envers ses parents.

Deuxièmement, il n' y a aucun inconvénient , une fois cela fait, que la mère participe aux frais du ménage ou achète de l'or ou procède à d'autres opérations licites.

Do moment que vous cherchez l'attitudela meilleure et la plusprudente, il vaut mieux que vous trouviez une banque islamique et y déposiez votre argent car les banques (islamiques) d'Etat suscitent de grands soupçons à propos de leurs opérations.

Allah le sait mieux.